



Un huissier peut il se presenter sans document de justice

Par **kamir6213**, le **06/09/2010** à **15:20**

Bonjour, je rencontre un problème avec un huissier de justice, celui-ci se présente à mon domicile avec une autre personne, je ne sais pas qui sait il ressemble à un molosse, sans me présenter aucun document officiel de justice qui justifierait sa présence. aucun titre de conservatoire ou injonction de payer. il établit un procès verbal de saisie-vente. et il est noté dessus : deux ordonnances d'injonction de payer rendues par monsieur le juge du tribunal d'instance de toulon en date du 25 avril 2000 et revêtues de la formule exécutoire en date du 10 juillet 2000. OR il se trouve que depuis 1998 je me trouvais dans un autre département, le pas de calais en locataire. comment le tribunal de toulon a-t-il pu statuer alors que je suis dans cette ville que depuis février 2010 ? j'ai regardé sur le net, j'ai trouvé des termes comme forclusion, et autre nom qui me laisse penser que je fais l'objet d'une intimidation. est-ce que quelqu'un peut m'aider. merci.

Par **amajuris**, le **07/09/2010** à **10:13**

bjr, un huissier peut intervenir simplement à la demande d'un créancier pour récupérer une dette chez un débiteur, dans cette situation pas de saisie possible. un huissier peut en exécution d'une décision de justice, c'est à dire muni d'un titre exécutoire (injonction de payer) pratiquer diverses saisies (saisie-attribution, saisie mobilières...). dans le cas d'un jugement la prescription est de 10 ans. rncdt

Par **kamir6213**, le **07/09/2010** à **10:58**

bonjour,merci de vortre réponse,ce que je ne comprends pas c est pourquoi cet huissier ne me remet aucun document emanant de ce tribunal,de plus comme je l ecris,le jugement n a pu etre rendu a toulon alors qu il ne me connaisse pas ,je n y ais jamais mis les pieds avant.j aimerais avoir une aide juridique telephonique pour confirmer mon sentiment, et eventuelement porter plainte ,pour faux en ecriture et tentative d intimidation.